



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018851-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°12 - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1111-10,

Vu la délibération n° 10 de la commission permanente en date du 10 février 2020 relative à la dotation de solidarité rurale 2020,

Vu la délibération n° 6 du conseil départemental du 17 juin 2019 relative à la dotation de solidarité rurale,

Vu la demande de la commune de Sainte-Anne en date du 17 février 2020, au titre de la dotation de solidarité rurale 2020,

Vu les crédits disponibles au chapitre 204 du budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Au titre de la dotation de solidarité rurale 2020, la demande de la commune de Sainte-Anne ainsi que le montant d'aide figurant en annexe à la présente délibération sont approuvés.

Adopté à l'unanimité.